

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Inscription Activités Municipales

Service Espace Famille
téléphone: **09 69 36 24 12**
fax: **04 91 67 16 92**
courriel: **espacefamille@vlpm.com**

Année Scolaire 20..... / 20.....

L'ENFANT :

Nom :

Prénom : Masculin Féminin

Né(e) le : / / Lieu de naissance :

Niveau scolaire : École fréquentée:

FAMILLE DE L'ENFANT :

Mère :

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Née le : / /

Adresse :

CP : Ville :

Si hébergée, chez :

@ :

☎ domicile :

☎ portable :

Père :

Nom :

Prénom :

Né le : / /

Adresse :

CP : Ville :

Si hébergé, chez :

@ :

☎ domicile :

☎ portable :

Nous autorisons la communication de nos coordonnées (numéro téléphone portable et adresse mail) pour recevoir des informations d'actualité (Facture en ligne, grève, inscription) ou d'urgence (alerte, fermeture exceptionnelle) par mail et SMS. Oui Non

Profession : Profession :

Employeur : Employeur :

Adresse : Adresse :

☎ professionnel : ☎ professionnel :

Situation Familiale :

Marié(e) Union libre Pacsé(e) Séparé(e) Divorcé(e) Célibataire Veuf (ve)

En cas de divorce ou de séparation, y a-t-il une garde alternée Oui Non

Dans le cas où l'enfant ne devrait pas être remis à l'un des deux parents, merci de bien vouloir nous fournir le jugement de divorce ou la convention homologuée auprès du Juge aux Affaires Familiales pour confirmation de l'autorité parentale.

Autres enfants résidant dans le foyer :

Nom	Prénom	Date de naissance
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Nombre d'enfants à la charge du foyer :

Régime social :

- C A F Nom : N° Allocataire :
- Autre Nom : N° Allocataire :

AUTORISATION DE L'ENFANT :

J'autorise la publication de tous supports de communication (photos, film) réalisés lors des activités municipales sur lesquels apparaît mon enfant. Oui Non

J'autorise le transfert de mon enfant vers l'hôpital en cas d'urgence Oui Non

PERSONNES A CONTACTER EN CAS D'URGENCE ET AUTORISEES A RECUPERER L'ENFANT

Nom	Prénom	Qualité : (père, grand-mère, oncle etc...)	Téléphones fixes	Téléphones portables	Personne à contacter en cas d'urgence et/ou autorisée à récupérer l'enfant (cocher les cases correspondantes)
					<input type="checkbox"/> En cas d'urgence <input type="checkbox"/> Autorisée
					<input type="checkbox"/> En cas d'urgence <input type="checkbox"/> Autorisée
					<input type="checkbox"/> En cas d'urgence <input type="checkbox"/> Autorisée
					<input type="checkbox"/> En cas d'urgence <input type="checkbox"/> Autorisée
					<input type="checkbox"/> En cas d'urgence <input type="checkbox"/> Autorisée
					<input type="checkbox"/> En cas d'urgence <input type="checkbox"/> Autorisée

Attention : en cas de changement, vous devez informer immédiatement l'Espace Famille par écrit (mail, fax, courrier)

Les personnes autorisées à récupérer l'enfant doivent se présenter avec une pièce d'identité.

ASSURANCE DE L'ENFANT :

Nom de la compagnie d'assurance :

N° de contrat :

OBSERVATIONS PARTICULIERES :

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique : / / (Pour être efficace, une vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans)

Allergies :

Votre enfant a-t-il des allergies ?: oui (cocher l'allergène dans la liste ci-dessous) Non

- Anhydride sulfureux et sulfites** en concentration de plus de 10mg/kg ou 10mg/l **Arachide et produits à base d'arachide**
- Céréales contenant du gluten** (blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées) et produits à base ces céréales
- Céleri** et produits à base de céleri **Crustacés** et produits à base de crustacés
- Fruits à coques** (amandes, noisettes, noix, noix de cajou, pécan, macadamia, du Brésil, du Queensland, pistaches) et produits à base de ces fruits.
- Graines de sésame** et produits à base de graines de sésame **Lait** et produits à base de lait (y compris de lactose)
- Lupin** et produits à base de Lupin **Mollusques** et produits à base de mollusques
- Moutarde** et produits à base de moutarde **Œufs** et produits à base d'œufs
- Poissons** et produits à base poissons **Soja** et produits à base de soja
- Autre :**
.....

L'état de santé de votre enfant nécessite-t-il la constitution d'un Plan d'Accueil Individualisé (PAI)? : oui non

Si oui, vous devez prendre contact :

- avec la direction de l'école pour la mise en œuvre d'un PAI sur les temps scolaire, de restauration scolaire et de la garderie matin et soir.
- avec la direction de l'accueil de loisir (centre aéré) pour les mercredis et les vacances scolaires et retirer le dossier à compléter auprès de l'Espace Famille

ATTENTION : Tant que le PAI n'est pas signé (s'il s'agit d'un premier dossier), l'enfant ne pourra pas être accueilli aux activités municipales.

Votre enfant présente-t-il un handicap pouvant occasionner un aménagement à réaliser dans l'école ? : oui non

Votre enfant est-il soumis à un régime alimentaire spécifique ? : oui non Si oui lequel ? :

Coordonnées du médecin traitant :

Nom : ☎ :

Adresse :

Je soussigné(e),, responsable légal de l'enfant certifie l'exactitude des renseignements portés sur cette fiche de renseignements.

Fait à, le

Signature du/des responsables légaux :

☛ Si au cours de l'année, un des renseignements de cette fiche est modifié, pensez à prévenir le **Espace Famille :**
223, Avenue François Mitterrand – 13170 Les Pennes Mirabeau
Tél. : 09 69 36 24 12 – Fax : 04 91 67 16 92 – mail : espacefamille@vlpm.com

DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

Article 441-7 du Code Pénal « est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts,

2° De falsifier une attestation ou un certificat originale sincère,

3° De faire usage d'une attestation ou un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au trésor public ou patrimoine d'autrui ».

1) Documents communs à toutes les activités :

► Pour une 1ère inscription : votre livret de famille (original) ou une copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant avec filiation

► Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois

Si vous êtes locataires ou propriétaires, fournir l'original au choix de :

• Facture EDF/GDF, EAU ou téléphone **fixe** ou quittance de loyer. Si vous faites appel à des prélèvements mensuels, fournissez une attestation d'abonnement,

Les factures de téléphonie mobile ne sont pas acceptées comme justificatifs de domicile

• Si vous venez de déménager et que vous n'avez pas encore un des documents ci-dessus, fournissez une copie du contrat de location ou de l'acte de vente **datant de moins d'un mois**.

Si vous êtes hébergés, vous devez joindre :

• L'attestation d'hébergement sur l'honneur **signée par l'hébergeant et la famille hébergée** (document à retirer à l'Espace Famille ou à télécharger sur le site de la ville),

• La photocopie d'un justificatif de domicile de l'hébergeant datant de moins de 3 mois,

• Une photocopie de la carte d'identité de l'hébergeant,

• Un justificatif à votre nom, à l'adresse de l'hébergeant (attestations CAF, Sécurité Sociale, Pôle emploi).

Les dossiers d'inscription sont étudiés au cas par cas, le service Espace Famille se réserve le droit de demander des documents complémentaires justifiant la domiciliation des familles hébergées (certificat d'immatriculation de véhicule...)

► Photocopie de l'avis d'imposition 2019 (Revenus 2018)

2) Dans le cas d'une inscription à l'accueil périscolaire (garderie matin et soir) fournir aussi les documents suivants :

► Une attestation de travail des parents ou leur dernier bulletin de salaire

► Une photo d'identité de l'enfant

3) Dans le cas d'une inscription à l'accueil de loisirs (centre aéré) fournir aussi les documents suivants :

► Justificatif de ressources ou les 3 derniers bulletins de salaire (à fournir si l'avis d'imposition n'a pas été fourni).

► Attestation de travail des deux parents ou le dernier bulletin de salaire

► Attestation de prestations familiales de moins de 3 mois (Attestation Paiements CAF)

► Un certificat médical précisant la possibilité ou non de pratiquer toutes les activités physiques ou sportives + vaccinations à jour.

► La fiche sanitaire (Cerfa N°10008*02)

► Une photo d'identité de l'enfant

SUIVANT LES SITUATIONS, documents complémentaires à fournir :

► Si les parents sont divorcés ou séparés avec jugement :

– Jugement de divorce intégral ou décision du Juge des Affaires Familiales

► Si les parents sont séparés sans, ou en attente de, jugement

- Remplissez l'Attestation de résidence sur l'honneur jointe au dossier d'inscription : l'un des parent indique obligatoirement son domicile pour définir le lieu de résidence de l'enfant.

- et en cas de garde alternée, l'accord écrit des 2 parents indiquant l'adresse à prendre en compte (celle du père ou de la mère) pour déterminer l'école de l'enfant ainsi que la pièce d'identité du second responsable légal

Sans ces pièces justificatives, l'inscription de votre enfant ne sera pas validée.